

MAIRIE DE



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 26
NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, DESCLAUX, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGEL, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECOR, REMIGI, SILVESTRE, STEFFE, et M. BAUCHU, M. ZGAINSKI et Mme OUDOT.

ABSENTS : Mesdames APPRIOU, COUBIAC et GASTAUD.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme COMMARIEU à M. DUCOUT, M. RIVET à M. CELAN, Mme REVERS à Mme BAVARD et Mme MOREIRA à M. ZGAINSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur Jean-Pierre LANGLOIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023-DELIBERATION N°5/ 6

Réf : finances – TT 712

OBJET : BUDGET COMMUNAL DE L'ANNEE 2024 – OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose,

Les engagements financiers relatifs aux programmes d'investissement devant commencer au début de l'année 2024 ne peuvent pas être exécutés tant que le budget primitif 2024 n'aura pas été voté, hormis les crédits afférents au remboursement de la dette.

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de permettre aux services de pouvoir démarrer les projets d'équipement, il vous est proposé d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (à l'exclusion des restes à réaliser) :

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	BP 2023	DM 2023	MONTANT
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000,00		750,00
	165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00		750,00
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 500,00	0,00	9 375,00
	2031	Frais d'étude	7 500,00	0,00	1 875,00
	2051	Concessions et droits similaires	30 000,00		7 500,00
204		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	13 000,00	0,00	3 250,00
	20421	Biens mobiliers, matériel et études	5 000,00	0,00	1 250,00
	20422	Bâtiments et installations	8 000,00	0,00	2 000,00
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 055 660,00	-175 000,00	470 150,00
	2111	Terrains nus	450 000,00		112 500,00
	2115	Terrains bâtis	463 000,00	-175 000,00	72 000,00
	2117	Bois et forêts	20 000,00		5 000,00
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	48 000,00		12 000,00
	21312	Bâtiments scolaires	5 000,00		1 250,00
	2152	Installations de voirie	100 000,00		25 000,00
	21568	Autres matériel et outillage d'incendie	47 000,00		11 750,00
	215731	Matériel roulant de voirie	58 000,00		14 500,00
	215738	Autre matériel et outillage de voirie	1 300,00		325,00
	2158	Installations, matériel et outillage techniques autres	74 610,00		18 650,00
	21611	Œuvres et objets d'art	2 500,00		625,00
	2181	Installations générales, agencements et aménagts	10 000,00		2 500,00
	21828	Matériel de transport	263 000,00		65 750,00
	21831	Matériel informatique scolaire	219 020,00		14 750,00
	21838	Autre matériel informatique			40 000,00
	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	73 150,00		5 280,00
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers			13 000,00
	2188	Autres	221 080,00		55 270,00
23		IMMOBILISATIONS EN COURS	5 585 510,53	0,00	1 396 370,00
	2312	Terrains	130 000,00		32 500,00
	2313	Constructions	3 414 510,00		853 620,00
	2315	Installations, matériel et outillage technique	2 041 000,53		510 250,00

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Adopte les propositions de Monsieur le Maire

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Jean Pierre LANGLOIS



LE MAIRE



Pierre DUCOUT



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **21/12/2023** et de sa publication sur le site internet de la commune le **22/12/2023**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-213301229-20231221-DELIB06_05_2023-DE